

2016-2020 PLAN LOCAL DE DEPLACEMENTS



Synthèse

PLD pour Plan Local de Déplacements



L'élaboration et la mise en œuvre du PLD sont des engagements forts de Cergy-Pontoise, de ses partenaires, de ses acteurs et de ses habitants en faveur d'une mobilité responsable et durable. Ce programme concret nous engage collectivement pour les générations à venir en répondant dès aujourd'hui aux défis d'environnement et de développement.

Dominique Lefebvre

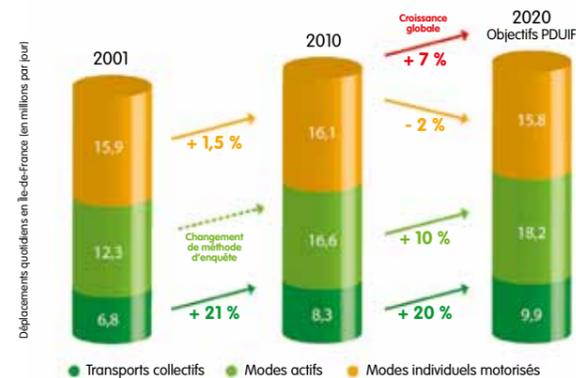
Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, Député du Val d'Oise

DÉFINITION DU PLD

Le plan Local des Déplacements (PLD), est un programme d'actions qui décline, sur le territoire de l'agglomération cergypontaine, les objectifs du Plan de Déplacements Urbains d'Île de France (PDUIF), adopté en juin 2014. Il a pour ambition de faciliter les déplacements et de proposer une mobilité plus respectueuse de l'environnement et de la santé de chacun.

www.pduif.fr

LES OBJECTIFS DU PDUIF



UNE DÉMARCHE PARTAGÉE

Un comité de pilotage, conduit par la Communauté d'agglomération, s'est réuni tout au long de l'élaboration du PLD, avec :

● Un processus politique

Définissant les orientations puis la validation des actions par les élus des communes et de l'agglomération.

● Un processus technique

Avec une coordination des acteurs publics dont le Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF), la Région, l'Etat, les Départements et les acteurs du territoire (STIVO, associations...) lors de groupes de travail, en phase diagnostic et d'orientations.

● Un processus de concertation

D'une part avec les habitants, puis soumis à l'enquête publique avant d'être définitivement approuvé.

DEPUIS LE DIAGNOSTIC JUSQU'À L'ÉLABORATION

Approuvé le 13 décembre 2016 par le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, l'ensemble des mesures du PLD est mis en œuvre entre 2016 et 2020. Un comité de suivi se tient chaque année pour évaluer l'avancement du programme.



Du diagnostic au programme d'actions

Suite au diagnostic et aux enjeux mis en lumière par la concertation avec les habitants et les acteurs locaux, 6 objectifs stratégiques ont été identifiés.

LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU DIAGNOSTIC



LES 6 OBJECTIFS DU PLD



LE PLAN D' ACTIONS : 38 ACTIONS POUR 103 MESURES





1 PARTAGE DE LA VOIRIE ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

OBJECTIFS : Apaiser les circulations en diminuant les vitesses pour mieux partager la voirie entre voitures, piétons, bus et vélos, en luttant contre l'insécurité routière et en facilitant la circulation des bus.

LISTE DES ACTIONS ET MESURES

ACTION 1 Atteindre un objectif ambitieux de sécurité routière

- Harmoniser la vitesse de l'A15 dans sa traversée de Cergy-Pontoise à 90 km/h (voire 70km/h)
- Sécuriser le carrefour Avenue du Bon Temps / Bd du Moulin à Vent
- Déployer des radars automatiques au droit des chantiers et des zones de chantier
- Initier un partenariat avec les assureurs pour connaître l'accidentologie matérielle



ACTION 2 Résorber les coupures topographiques et urbaines majeures du réseau

- Améliorer la sécurité et le confort des piétons et cyclistes sur le pont franchissant l'Oise entre Pontoise et Saint-Ouen-l'Aumône
- Améliorer le confort des piétons et des cyclistes à la traversée sous l'A15 entre Osny et Cergy Axe Majeur Horloge
- Améliorer le franchissement piétons et vélos des voies ferrées aux abords du pôle gare de Neuville Université dans le cadre de la ZAC Neuville 2 et reprendre le platelage du passage à niveau
- Permettre le franchissement piétons et vélos des voies ferrées de la gare de Neuville via la passerelle actuellement réservée aux voyageurs munis d'un titre de transport en déplaçant la ligne de contrôle des billets au niveau du quai
- Réaliser l'étude visant à améliorer le franchissement pour les piétons et les vélos de l'A15 entre Cergy Grand Centre et le nouveau quartier Bossut à Pontoise dans le but de réaliser des travaux après 2020



ACTION 3 Améliorer les échanges entre le réseau routier magistral (A15, RN184) et l'agglomération

- Créer le demi-échangeur A15/Verdun-Hautil en finalisant l'étude pour réaliser le montage financier pour lancer les travaux après 2020
- Mettre en œuvre le Schéma Directeur de signalisation directionnelle routière
- Entretien des bretelles d'accès à l'autoroute A15 et la bande d'arrêt d'urgence de la RN184 : propreté, élagage

ZOOM SUR...

ACTION 2 : Résorber les coupures urbaines majeures du réseau

Mesure 2.2 : Améliorer le confort des piétons et des cyclistes à la traversée sous l'A15 entre Osny et Cergy Axe Majeur Horloge

La mesure consiste à améliorer le confort de cette liaison reliant Osny à la gare de Cergy-Saint-Christophe pour les piétons et les cyclistes : revêtement, remise en peinture, jalonnement, éclairage.



Localisation de la liaison sur le Schéma directeur cyclable d'agglomération, liaison à créer

Maîtrise d'ouvrage : Etat / CACP

Partenaires financeurs : Région IDF

Budget : 120 000 € TTC

Calendrier : travaux en 2018



Etat actuel du tunnel sous l'A15

ACTION 4 Apaiser la circulation sur la voirie locale

- Valider les préconisations de la hiérarchisation de la voirie en termes de vitesse
- Poursuivre la démarche globale de mise en œuvre de la hiérarchisation routière
- Sensibiliser les habitants aux avantages de la modération de la vitesse en ville
- Créer un réseau technique d'échange sur les sujets voirie, espace public et mobilité
- Renforcer le partenariat avec les forces de l'ordre

ACTION 5 Créer des aménagements routiers permettant d'augmenter la régularité et le temps de parcours des bus

- Poursuivre la mise en œuvre de l'aide au franchissement des carrefours à feux pour les bus
- Résorber les points durs «légers» pour la circulation des bus à Cergy, Eragny sur Oise, Jouy le Moutier, Pontoise, Saint Ouen l'Aumône, Vauréal





2 TRANSPORTS COLLECTIFS (TC) ET INTERMODALITÉ

OBJECTIFS : Améliorer l'attractivité des transports en commun en améliorant la fiabilité des réseaux ferrés, la desserte en bus des équipements majeurs et des secteurs d'activité, la qualité de services.

LISTE DES ACTIONS ET MESURES

ACTION 6 Améliorer la desserte bus pour les actifs

- Améliorer la desserte bus du parc d'activités des Bellevues
- Adapter la desserte en horaires décalés pour l'hôpital de Pontoise
- Adapter la desserte en horaires décalés pour la Clinique Sainte-Marie

ACTION 7 Améliorer les fréquences le soir et le week-end vers les principaux équipements attractifs

- Aren'Ice
- Ile de Loisirs

ACTION 8 Améliorer la desserte TC du territoire en facilitant l'accès aux lignes interurbaines

- Etudier l'opportunité d'une levée de l'interdiction de trafic local sur les lignes interurbaines

ACTION 9 Créer une desserte bus vers les secteurs en développement urbain

- ZAC des Linandes
- ZAC du Bois d'Aton
- ZAC de la Pièce d'Alçon
- ZAC de la Demi-Lieue

ACTION 10 Mettre en place un transport en commun structurant entre les principales gares de l'agglomération

- Réaliser la liaison en site propre entre la gare de Pontoise et la gare de Cergy-Préfecture
- Réaliser les travaux sur un premier tronçon

ACTION 11 Renforcer la desserte bus depuis / vers Conflans Sainte-Honorine

- Créer une liaison depuis la gare de Conflans Sainte-Honorine vers le Parc d'Activités des Bellevues

ACTION 12 Aménager des pôles d'échanges multimodaux de qualité

- Réaménager le pôle d'échanges multimodal de Cergy-Préfecture
- Réaménager le pôle d'échanges multimodal de Pontoise
- Réaménager le pôle d'échanges multimodal de Saint-Ouen-l'Aumône Centre



ZOOM SUR...

ACTION 12 : Aménager des pôles d'échanges multimodaux de qualité

Mesure 12.1 : Réaménager le pôle d'échanges multimodal de Cergy-Préfecture

Le pôle gare de Cergy-Préfecture est l'un des 38 grands pôles de correspondance d'Ile-de-France. Créé fin 1970, ce quartier sur dalle fonctionnant sur plusieurs niveaux présente aujourd'hui un certain nombre de dysfonctionnements en termes de déplacements et d'exploitation des différents transports. Une étude a été menée par le STIF et a conduit à définir un plan d'aménagement préfigurant une réalisation des travaux, planifiée pour 2019-2020.



Maîtrise d'ouvrage : CACP

Partenaires financeurs : STIF/Région IDF/CD95/Etat

Budget : 21,3 M€ HT

Calendrier : Travaux en 2019-2021

ACTION 13 Mettre en cohérence le nom des trois gares de Cergy avec celui des quartiers

- Renommer les gares de Cergy à l'occasion de la création de nouvelles gares sur le réseau francilien

ACTION 14 Poursuivre la mise en accessibilité des transports collectifs

- Rendre accessibles les gares de Pontoise et Saint-Ouen l'Aumône
- Poursuivre la mise en accessibilité des points d'arrêts bus sur le territoire de Cergy-Pontoise

ACTION 15 Améliorer le confort et l'information voyageurs aux gares et aux arrêts de bus

- Mettre en conformité l'information voyageur statique et dynamique aux points d'arrêt
- Augmenter le nombre de points d'arrêts équipés d'abribus
- Equiper tous les points d'arrêts de montée d'une assise
- Améliorer la lisibilité du point d'arrêt
- Déployer de l'information multimodale dans les gares

ACTION 16 Réduire l'impact environnemental des bus Stivo

- Mettre en circulation des bus peu polluants

ACTION 17 Améliorer les conditions de circulation des taxis et faciliter leur usage

- Recenser l'offre
- Développer l'information sur les taxis
- Généraliser l'ouverture des couloirs bus à la circulation des taxis
- Etudier l'opportunité de mettre en place une gestion intercommunale

ACTION 18 S'assurer de l'avancement et de la mise en œuvre des grands projets d'infrastructure de déplacements

- Participer aux comités de suivi, réunions de concertation et autres temps forts pour LNPN, TGO, TLN, Eole, SD RER A
- S'assurer de la prise en compte des demandes des riverains dans la lutte contre les nuisances en cas de mise en œuvre du projet de fret ferroviaire Serqueux - Gisors



3 MODES ACTIFS

OBJECTIFS : Les modes actifs présentent des marges de progression, en particulier le vélo, dont l'utilisation pourtant croissante, reste modeste. Il s'agit dans ce contexte de poursuivre les actions déjà engagées sur les infrastructures et sur les services, pour faciliter l'usage du vélo et de la marche.

LISTE DES ACTIONS ET MESURES

ACTION 19 Poursuivre la mise en accessibilité de la voirie

- ➔ Mettre en accessibilité les itinéraires piétons d'accès aux principaux établissements recevant du public
- ➔ Poursuivre l'installation de dispositifs sonores aux feux et la mise en accessibilité des carrefours correspondants
- ➔ Créer un observatoire de la mise en accessibilité de la voirie



ACTION 20 Rendre la marche plus attractive

- ➔ Jalonner les quartiers centraux en précisant les temps de parcours
- ➔ Cartographier les itinéraires piétonniers en précisant les temps de parcours
- ➔ Valoriser certains cheminements piétonniers



ACTION 21 Améliorer la perméabilité de Cergy-Pontoise pour les piétons

- ➔ Éviter les rues en impasse pour les modes actifs dans les nouvelles zones à urbaniser
- ➔ Identifier les secteurs à rendre plus perméables pour la marche à pieds

ACTION 22 Poursuivre la mise en œuvre du réseau cyclable d'agglomération

- ➔ Aménager en priorité les tronçons les plus stratégiques
- ➔ Poursuivre la mise en œuvre de la signalisation directionnelle du réseau cyclable d'agglomération

ACTION 23 Faciliter la circulation des vélos

- ➔ Mettre en place les double-sens cyclables en zone pacifiée
- ➔ Déployer le « cédez-le-passage cycliste au feu rouge » et les sas-vélo

ACTION 24 Poursuivre le développement de l'offre de stationnement vélo

- ➔ Faciliter le rabattement vélo en gare
- ➔ Réserver de l'espace pour le stationnement vélo sur l'espace public
- ➔ Prévoir un espace dédié au stationnement vélo dans les constructions nouvelles

ZOOM SUR...

ACTION 23 : Faciliter la circulation des vélos

Mesure 23.2 : Déployer le « cédez-le-passage cycliste au feu rouge » et les sas-vélo

Outre la création d'aménagements cyclables (type piste, bande, zones 30...), d'autres outils réglementaires existent pour faciliter la circulation des cyclistes.

Cette mesure consiste à mettre en œuvre le « cédez-le-passage cycliste au feu rouge » sur environ la moitié des 158 carrefours à feu de l'agglomération, les sas-vélo à l'ensemble de ces carrefours et à mettre en place des outils de communication sur les évolutions récentes du code de la route (démarche du code de la rue).



Exemple de SAS Vélo (Tours, 2014)



Exemple de Cédez-le-Passage Cycliste au Feu (Reims, 2016)

Maîtrise d'ouvrage : CACP

Partenaires financeurs : Etat (à confirmer)

Budget : 30 000 € TTC

Calendrier : Mise en œuvre en 2017



Exemples de panneaux de signalisation pour le « Cédez-le-Passage Cycliste au Feu »

ACTION 25 Offrir un panel de solutions pour l'équipement vélo et les services aux cyclistes, adapté aux différents besoins

- ➔ Adapter le maillage des stations Vélo2
- ➔ Maintenir l'accompagnement des initiatives locales de location / réparation
- ➔ Mettre en place une prime à l'achat de vélos à assistance électriques ou trottinettes électriques
- ➔ Développer l'usage du Vélo2 pour le loisir (week-end ou vacances)





4 STATIONNEMENT DES VÉHICULES MOTORISÉS

OBJECTIFS : La politique de stationnement est un levier essentiel pour faciliter la rotation des véhicules et l'accessibilité des centres-villes. Elle constitue également un maillon de la politique globale de mobilité car elle représente un outil pouvant inciter au report des déplacements en voiture vers d'autres modes.

LISTE DES ACTIONS ET MESURES

ACTION 26 Faire évoluer les plans de stationnement dans les secteurs où des conflits d'usages sont observés, notamment dans les centres villes

- Cergy
- Saint-Ouen l'Aumône
- Eragny
- Osny
- Pontoise secteur hôpital

ACTION 27 Faire respecter la réglementation en matière de stationnement

- Fixer des redevances de post-paiement coordonnées et lisibles à l'échelle communautaire
- Développer la performance de la surveillance du stationnement public
- Protéger l'espace public du stationnement sauvage dans les secteurs de forte pression



ACTION 28 Promouvoir la réhabilitation de certains parkings résidentiels

- Expérimenter la baisse du coût des abonnements résidentiels en habitat social
- Promouvoir la mutualisation des parkings privés de bureaux dans le quartier du Grand Centre à Cergy

ACTION 29 Limiter l'espace de stationnement dédié aux voitures particulières dans les constructions nouvelles en modifiant les règlements des PLU

- Limiter l'espace de stationnement dédié aux voitures particulières dans les bâtiments de bureaux
- Rationaliser l'espace de stationnement dédié aux voitures particulières dans les bâtiments à usage d'habitation
- Favoriser la mutualisation du stationnement privé dans les opérations multifonctionnelles

ZOOM SUR...

ACTION 23 : Faire respecter la réglementation en matière de stationnement

Mesure 27.3 : Protéger l'espace public du stationnement sauvage dans les secteurs de forte pression

Le diagnostic a mis en lumière un faible taux de respect de la part des usagers du stationnement sur voirie, lorsque celui-ci est réglementé. Trois voies de solutions sont principalement proposées : le développement des zones d'arrêt-minute, la protection physique des espaces sensibles et la télé verbalisation. Il reviendra aux communes en coordination avec la CACP de prendre les mesures appropriées pour garantir le respect des espaces publics.

Maîtrise d'ouvrage : Communes (+ animation par la CACP)

Partenaires financeurs : aucun

Budget : à évaluer en fonction des projets communaux

Calendrier : 2016-2020



ACTION 30 Améliorer l'attractivité des parcs de stationnement pour certains usages

- Adapter la tarification des parkings pour favoriser leur usage et harmoniser les tarifs
- Poursuivre l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques ou hybrides dans les parkings publics





5 ÉCOMOBILITE, MANAGEMENT DE LA MOBILITÉ ET ACCOMPAGNEMENT DES INITIATIVES LOCALES

OBJECTIFS : L'écomobilité vise à favoriser les pratiques respectueuses de l'environnement et du cadre de vie en alternative notamment à « l'autosolisme », et donc à limiter les émissions de gaz à effets de serre et polluants.

LISTE DES ACTIONS ET MESURES

ACTION 31 Optimiser l'usage de la voiture particulière

- ➔ Poursuivre les mesures incitatives pour l'accès des covoitureurs aux parcs relais
- ➔ Communiquer sur l'autopartage et inciter à son usage

ACTION 32 Ouvrir une agence locale de mobilité

- ➔ Préfigurer la création d'une agence locale de mobilité

ACTION 33 Informer, sensibiliser, inciter à la mobilité durable

- ➔ Donner une information multimodale
- ➔ Informer et sensibiliser les nouveaux habitants
- ➔ Communiquer sur les arguments motivant le changement
- ➔ Améliorer la lisibilité des aides au transport pour les personnes âgées et personnes à faibles ressources

ACTION 34 Mettre en place des plans de déplacements (entreprises, administrations, établissements scolaires)

- ➔ Mettre en œuvre des plans de déplacements inter-entreprises dans tous les parcs d'activités
- ➔ Inciter à la réalisation de plans de déplacements d'établissements scolaires

ACTION 35 Améliorer l'offre de transport pour les personnes à besoins spécifiques

- ➔ Recenser les initiatives locales de navettes municipales pour les personnes âgées
- ➔ Identifier les potentiels de mutualisation pour adapter les navettes aux besoins des usagers notamment pour desservir au plus près le centre-ville de Pontoise, le cimetière intercommunal et le centre-ville d'Osny



ZOOM SUR...

ACTION 34 : Mettre en place des plans de déplacements (entreprises, administrations et établissements scolaires)

Mesure 34.1 : Mettre en œuvre des plans de déplacements inter-entreprises (PDIE)

Avec 90 000 emplois sur le territoire, la mise en place de plans de déplacements constitue un levier pour modifier les habitudes de mobilité.

Cette mesure consiste à mettre en œuvre des plans de déplacements inter-entreprises :

- Au sein des structures qui en ont l'obligation d'après le Plan de Protection de l'Atmosphère (Caisse Primaire d'Assurance Maladie, AC Nielsen, 3M...)
- Dans tous les parcs d'activités de plus de 45 hectares :
 - Béthunes, Vert Galant et Epluches (St-Ouen l'Aumône) ;
 - Horloge d'une part, Technopôle Parc Saint-Christophe d'autre part (Cergy) ;
 - Beaux Soleils (Osny) + Ampère / St-Martin (Pontoise) + Francis Combe (Cergy)

Objectifs multiples des plans de déplacements

Pour les entreprises, administrations, établissements...	Pour les salariés, employés, scolaires...	Pour la collectivité
<ul style="list-style-type: none"> ■ Diminuer les coûts (stationnement, frais de déplacements...) ■ Faciliter l'accessibilité du site (aux salariés, visiteurs) ■ Valoriser son image, contribuer à la culture d'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Diminuer les frais domicile-travail ■ Diminuer la perte de temps (congestion, stationnement) ■ Plus de convivialité 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réduire <ul style="list-style-type: none"> - la congestion, - les pollutions, - les nuisances. ■ Améliorer la sécurité

Elle consiste aussi à créer un réseau d'employeurs pour faciliter ces démarches, partager les retours d'expérience et identifier les actions mutualisables.

Un PDIE a déjà été mis en place en 2015 sur le parc d'activités des Bellevues à Eragny-sur-Oise.

Maîtrise d'ouvrage : CACP

Partenaires financeurs : Région IDF / ADEME

Budget : 110 000 € sur 3 ans (coût d'un Conseiller « Promobilité »)

Calendrier : 2016-2020

ACTION 36 Développer l'offre touristique

- ➔ Développer une offre vélotouristique





6 TRANSPORT DE MARCHANDISES ET LIVRAISONS

OBJECTIFS : Le transport et la livraison des marchandises sont des éléments fondamentaux de l'activité économique de l'agglomération. Il s'agit de viser une meilleure organisation et une limitation des nuisances.

LISTE DES ACTIONS ET MESURES

ACTION 37 Préserver et développer les sites à vocation logistique

- ➔ Préserver la vocation logistique des sites existants

ACTION 38 Contribuer à une meilleure efficacité du transport routier de marchandises et optimiser les conditions de livraison et de stationnement

- ➔ Mettre en cohérence les réglementations de circulation et de stationnement des véhicules de livraison
- ➔ Disposer de places de livraisons adaptées
- ➔ Améliorer les conditions de livraison dans le quartier Cergy Grand Centre / réhabiliter les monte-charges / définir un plan de gestion de la dalle
- ➔ S'assurer de bonnes conditions de livraison dans les nouveaux parcs d'activités
- ➔ Favoriser la circulation des véhicules les moins polluants



ZOOM SUR...

ACTION 38 : Contribuer à une meilleure efficacité du transport routier de marchandises et optimiser les conditions de livraison et de stationnement

Mesure 38.4 : S'assurer de bonnes conditions de livraisons dans les parcs d'activités

Aujourd'hui, un bon respect des aires de livraison, matérialisées au sol, est observé par les livreurs et leurs aménagements sont globalement conformes aux préconisations en vigueur toutefois certains marquages sont peu visibles ou parfois effacés.

La mesure consiste à créer des zones d'attente à destination des poids-lourds et à identifier les parcs d'activités à équiper en priorité de zones d'attente de véhicules de livraison et créer ces zones d'attente dans les nouveaux parcs d'activités.

Maîtrise d'ouvrage : CACP

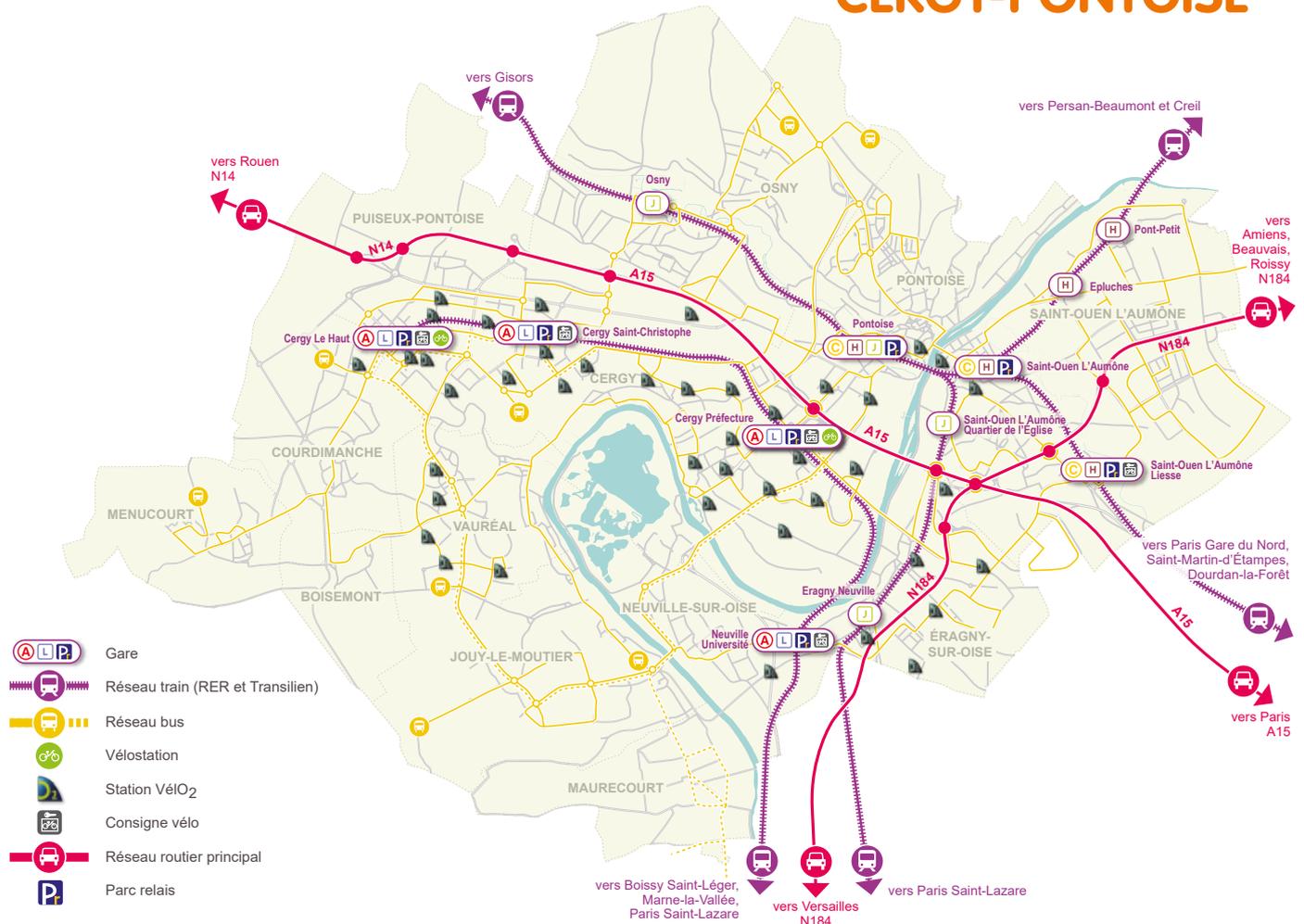
Partenaires financeurs : aucun

Budget : 50 à 100 k€ TTC

Calendrier : 2016-2020



L'OFFRE MOBILITÉ À CERGY-PONTOISE



**CONSULTEZ
L'INTÉGRALITÉ DU PLD**
www.cergypontoise.fr/pld

Contacts

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE CERGY-PONTOISE

Hôtel d'agglomération, Parvis de la Préfecture
BP 80309 - 95027 Cergy-Pontoise Cedex

Tél. 01 34 41 42 43 / courrier@cergypontoise.fr



En partenariat avec

